



Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

UNE MOBILITÉ MIEUX ORGANISÉE POUR UN TERRITOIRE PLUS FLUIDE

- Améliorer le niveau de desserte régionale en aidant au confortement du réseau ferré avec l'électrification attendue de la ligne Amiens-Abbeville-Boulogne et la reprise sans délai de la desserte ferroviaire entre Abbeville et Le Tréport ;
- Coordonner la bande littorale et l'avant pays pour l'accessibilité à la Picardie maritime en mettant en œuvre le concept de Portes sur les sites ferroviaires d'Abbeville, Noyelles-sur-Mer et Rue ;
- Imbriquer tous les réseaux de bus locaux et régionaux autour de pôles d'échanges intermodaux capables de multiplier les solutions de mobilité et la conception de points d'interconnexion ;
- Associer les nouvelles capacités d'accueil et les réseaux de transport en commun afin d'étendre la part modale des transports en commun permettant de rentabiliser le réseau ;
- Accélérer le maillage des aménagements sécurisés pour les mobilités actives.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ABAISSEZ LE BESOIN DE DÉPLACEMENT

L'étalement urbain et la spécialisation spatiale du développement urbain (les zones d'habitat, les zones de commerce, les zones de services...) ont durablement impacté le paysage de Baie de Somme 3 Vallées.

Ils ont également accentué la (presque) absolue dépendance à la mobilité individuelle et carbonée, et pesé sur le besoin de déplacement, avec pour conséquence une offre de transport public affaiblie, souvent en recul sur le SCoT, et un retard pris dans l'émergence des mobilités individuelles alternatives (vélos, micro-mobilités), plus douces et plus sobres.

Or, si le territoire de BS3V de par sa configuration principalement rurale (longues distances) restera demain un territoire de déplacement automobile, la mise en œuvre du SCoT implique de reconsidérer l'organisation territoriale afin :

- d'aménager le territoire autour des grands réseaux de déplacement collectif (quartiers de gare, interconnexions réseaux...) pour permettre aux populations les plus fragiles (autonomie physique ou financière) de conserver leur liberté de se déplacer ;
- de revenir à des mobilités de courtes distances en défendant toutes les centralités existantes par le maintien de tous les commerces et services à chaque point de BS3V, et en recentrant le développement du territoire sur les lieux de vie actuels ;
- de doter BS3V d'un réseau dense de mobilités nouvelles (VAE, micro-mobilités) capable de mettre en place une intermobilité avantageuse économiquement (moindre coût) et durable.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MÉNAGER LE LITTORAL EN RETENANT EN AMONT LES GRANDS FLUX DE MOBILITÉ

La pression automobile croissante enregistrée sur les stations et le bord de mer n'est compatible ni avec l'engagement de protection des milieux naturels du littoral, ni avec les attentes des clientèles du littoral Picard en quête de stations touristiques douces, pacifiées où la priorité est donnée au ressourcement et aux activités sportives.

L'intensification du stationnement et des flux automobiles sur les espaces côtiers n'est pas souhaitée par le SCoT car elle est jugée contraire aux principes de protection des milieux littoraux fragiles (recul des aires de stationnement sur les sites du Hourdel, du Cap Hornu...) et à la qualité du cadre touristique des fronts de mer des stations littorales (stations de Quend-Plage-les-Pins et Cayeux-sur-Mer notamment).

En complémentarité des engagements du Grand Site Baie de Somme en matière d'amélioration de la gestion des flux touristiques, c'est donc en amont du flux que le SCoT doit agir en renforçant la relation avant pays / littoral dans le domaine des transports, des mobilités et du stationnement avec en perspective :

- la création sur les points d'interconnexion ferroviaire de pôles multimodaux permettant de faciliter l'acheminement sur les stations (TC, modes actifs...);
- la réalisation de parkings de repli en retrait des grands sites, sur les points d'interconnexion notamment, pour modérer la fréquentation des aires de stationnement, libérer le stationnement sur voie dans les stations littorales, promouvoir l'agrandissement des espaces publics et des voiries partagées ;
- la promotion des mobilités 0 carbone en direction des stations littorales.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

.....

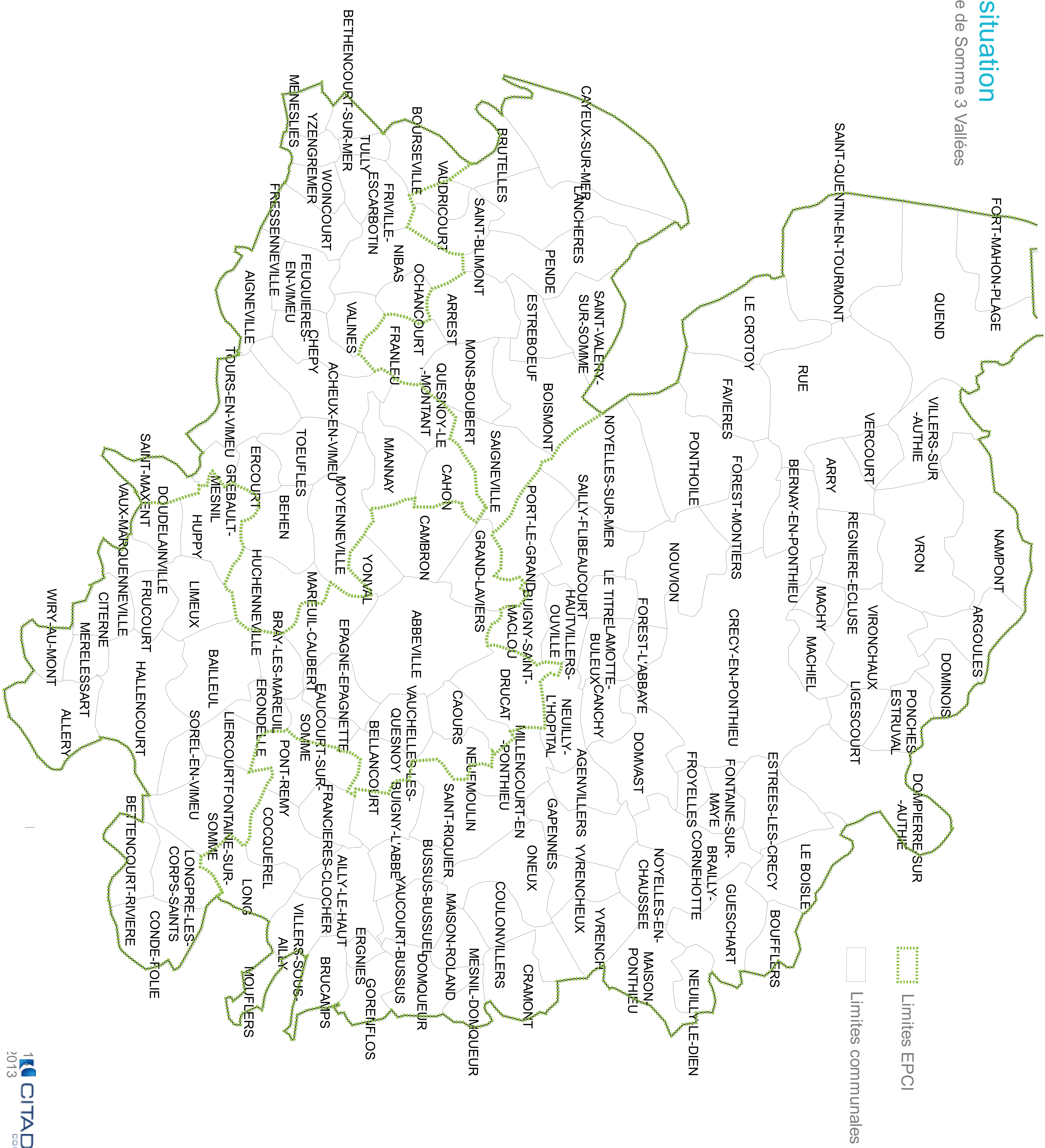
.....

.....

Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Carte de situation

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées





Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

LES BESOINS DE LOGEMENTS POUR LE NIVEAU D'AMBITION DU TERRITOIRE

- Une ambition à définir au vu des dernières tendances démographiques à la baisse observées (nombre d'habitants supplémentaires envisagés sur 20 ans)
- Une taille moyenne des ménages qui va continuer de baisser
- Un taux de croissance démographique à définir, avec des différences notables entre littoral et avant pays et un recentrage voulu sur l'agglomération d'Abbeville
- Des taux de croissance plancher pour l'Abbevillois et le Vimeu Industriel pour assurer le recentrage
- Des taux de croissance plafond pour les deux entités territoriales littorales pour enclencher le rééquilibrage avec les avant pays
- Une ventilation des objectifs démographiques à opérer par EPCI

- Un besoin total de logements à définir (ainsi que la part de résidences secondaires)
- Un engagement fort sur la reconquête de la vacance, le logement sans foncier et le renouvellement urbain
- Nombre de logements supplémentaires pour la croissance démographique
- Nombre de logements supplémentaires pour le desserrement des ménages
- Nombre de logements supplémentaires pour la fluidité et le renouvellement
- Nombre de résidences secondaires supplémentaires (en prenant en compte le taux particulièrement élevé sur les communes littorales, presque 1 logement sur 2)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DES OBJECTIFS A ARTICULER AVEC LA NECESSAIRE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace forment un indicateur majeur de la cohérence territoriale. A partir des 4 formats de régénération résidentielle, le SCoT BS3V se donne pour objectif à horizon 20 ans pour la réalisation de la mixité urbaine (résidences principales et résidences secondaires, équipements publics et commerciaux) (*éléments restant à déterminer*) :

- De déterminer la part et le nombre de logements nécessaire produits à partir du logement sans foncier
- D'estimer la superficie de renouvellement urbain par an à réaliser à horizon 20 ans et équivalent en nombre de logements nouveaux ;
- De rendre prioritaire l'urbanisation de mixité en enveloppe avec la superficie de besoins estimés et une intensification soutenue des centralités (part des capacités nouvelles supérieures à 40 logements à l'hectare) ;
- De permettre aux communes les plus rurales de conserver de petites consommations foncières ponctuelles sous forme d'habitat individuel, presque exclusivement au sein des enveloppes villageoises, et sans excéder une superficie à déterminer pour les 20 prochaines années ;
- Soit une consommation foncière totale pour la mixité urbaine à déterminer

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

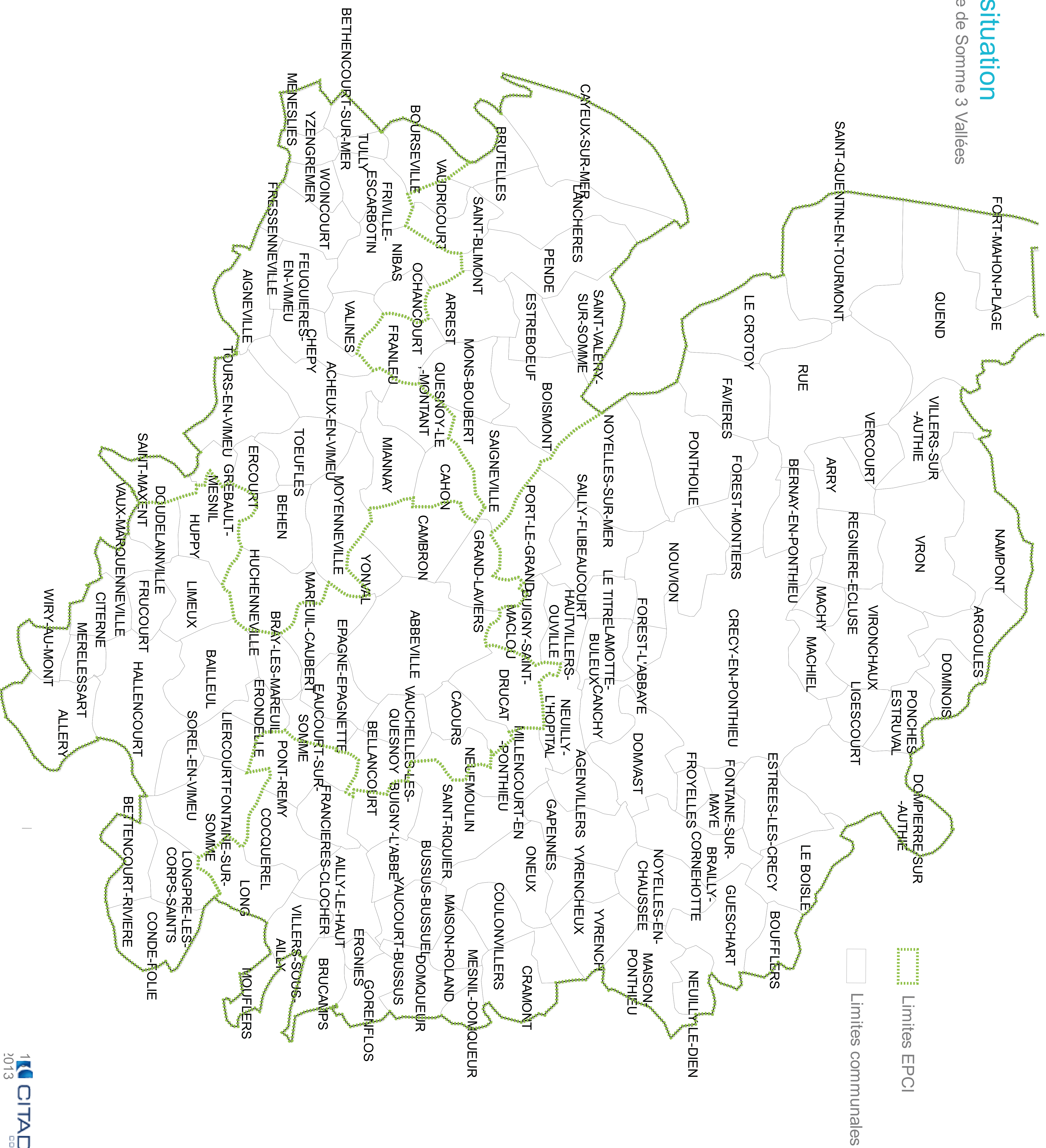
UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS

.....

.....

Carte de situation

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées





Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

DE NOUVEAUX ENJEUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PICARDIE MARITIME

La sensibilité et la fragilité de la **côte picarde** avec ses grands réservoirs de biodiversité, ses grandes zones humides et son exposition accrue aux effets du changement climatique en font aujourd'hui un espace contraint, aux capacités d'accueil devenues limitées, voire saturées, à l'origine d'une pression foncière et immobilière sensible, devenue forte autour de la Baie de Somme sur Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme.

C'est le sens de la démarche Opération Grand Site Baie de Somme dont le label a été renouvelé en juin 2018 de protéger et d'accueillir autrement les flux touristiques.

Dans ce contexte, 3 nouveaux enjeux pour les **territoires littoraux** de BS3V ressortent :

1. les choix établis pour l'accueil des unités touristiques et de l'hébergement touristique, et le soutien à toutes les filières économiques présentes ;
2. la problématique d'accès au logement abordable pour toutes les catégories de population et l'accompagnement en matière d'équipements publics et d'économie présente ;
3. les solutions en matière de mobilité et de gestion du stationnement.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

UNE LOGIQUE NOUVELLE POUR L'ACCUEIL DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUES

La dynamique de croissance des stations littorales est un atout majeur pour l'ensemble du territoire du SCoT. Or, si ce gain d'attractivité est étroitement lié aux diverses politiques publiques de valorisation environnementale et patrimoniale menées sur plusieurs décennies, l'essor touristique et urbain qui l'accompagne ne doit pas devenir une contradiction.

Pour le littoral, le SCoT BS3V ne cherche pas à accueillir plus, mais aujourd'hui à accueillir mieux. Et désormais **orienter l'accueil touristique sur l'agglomération d'Abbeville et les deux grands avant pays du Ponthieu et du Vimeu.**

En ce sens, l'accueil de la croissance touristique doit respecter les orientations fondatrices de l'attractivité pour la Picardie maritime et en conséquence :

- Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des 5 stations balnéaires littorales ;
- (ré)Orienter l'accueil sur les avant pays autour de structures d'hébergement haut de gamme en lien avec les terroirs (grand gîte, éco-agrotourisme...);
- Accompagner des opérations de renouvellement en agglomération de bord de mer sur les îlots critiques, l'hôtellerie de plein air obsolète, les copropriétés touristiques en difficulté (insalubrité, abandon, inesthétisme...) en cherchant à la fois à orienter cette régénération foncière vers l'hébergement marchand, les équipements structurants et les aménités des stations littorales que sont les espaces publics et les espaces verts ;
- Limiter au maximum la consommation des sols dans les stations littorales, en privilégiant dans un premier temps l'extension des urbanisations nouvelles aux seules unités touristiques structurantes.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

S'APPUYER SUR L'AVANT PAYS POUR RELAYER L'OFFRE D'HABITAT ET D'ÉQUIPEMENTS

Les avant pays sont le territoire d'accompagnement de la croissance de la Picardie maritime, et bénéficient de la planification de rééquilibrage par rapport au Littoral.

Le SCoT planifie prioritairement ce recentrage sur les centralités existantes avec pour cibles de :

- Proposer sur les communes proches des stations littorales une offre d'habitat abordable, en surplus du besoin communal, tournée vers les ménages actifs qui y travaillent – notamment le logement saisonnier et du travail en mobilité (présence prolongée liée à des missions de longue durée...);
- Réserver sur les centralités de l'avant pays le foncier nécessaire à la réalisation de nouveaux équipements publics en lien avec la croissance démographique attendue, les métiers du tourisme, la santé, la sécurité publique...;
- Profiter de la demande commerciale accrue pour positionner l'offre nouvelle en soutien aux centres-bourgs existants ;
- Dimensionner les sites d'activités économiques pour permettre à toute la chaîne de l'économie présente de trouver une offre d'implantation économique cohérente avec ses capacités financières (un foncier bien moins cher que sur le littoral) et l'organisation de l'espace (rester proche des sites d'intervention).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

.....

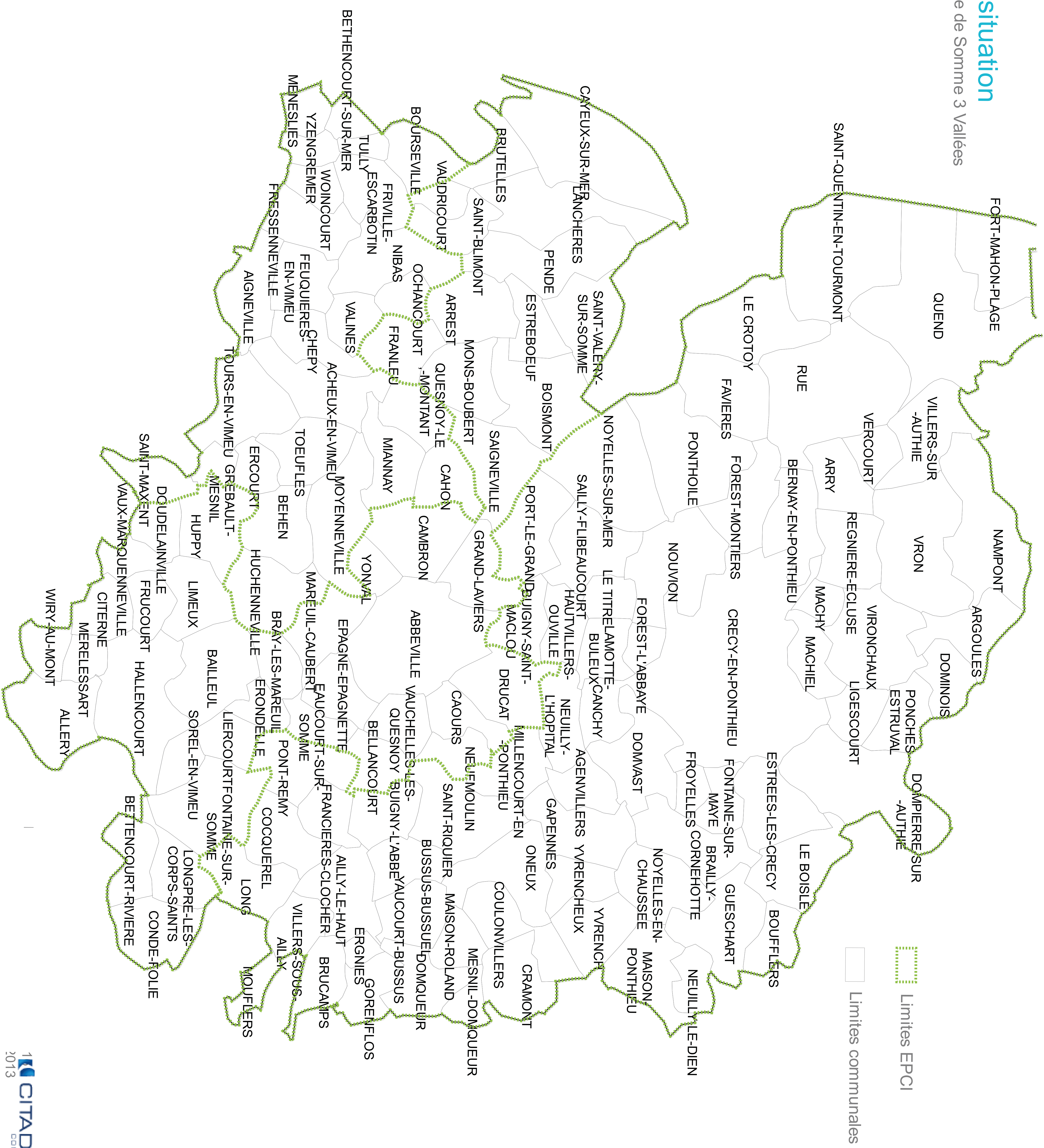
.....

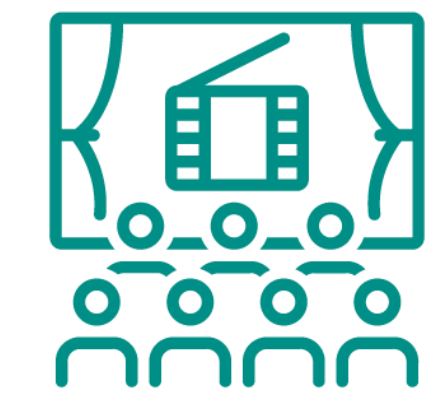
.....

Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Carte de situation

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées





Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

LA MIXITÉ URBAINE POUR UN TERRITOIRE PLUS FACILE A VIVRE

- Rapprocher les différents usages pour abaisser le besoin de déplacement et ce à chaque échelle des centralités avec le souci de connecter chaque équipement nouveau à un réseau de mobilités douces qui sécurise chaque déplacement, réduit la pression du stationnement et de l'accessibilité automobile et offre de nouvelles opportunités pour des espaces agréables (sentes piétonnes, pistes cyclables, espaces publics nouveaux...)
- Revenir sur la périphérisation de l'emploi en garantissant le maintien de toutes les économies au sein des centres urbains (artisanat, services, commerces...) et en y protégeant les fonctions économiques (présentes et en leur accordant des bonifications et des simplifications leur permettant de s'adapter à leur environnement urbain ;
- Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels hérités depuis 50 ans et concevoir sur leur assise de nouveaux espaces urbains renouvelés et aux fonctions diversifiées.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LE CHOIX DE L'URBANISME INTÉGRÉ, POUR UN TERRITOIRE ANIMÉ ET PRÉSERVÉ

- Attribuer un rôle de cohésion sociale aux centralités en y confortant les capacités, la diversité et la qualité d'accueil de l'habitat et en y adaptant leur fonctionnement pour y rendre la vie plus facile (meilleure disponibilité du stationnement, continuité des espaces publics, majoration des espaces verts, observation de la santé en ville et village, qualité et diversité de l'habitat, maintien de la diversité commerciale, adaptation de l'habitat au vieillissement et à la diversité sociale...).
- Faire revenir dans les centralités, du centre ville au centre village, les équipements structurants (administratifs, culturels ou touristiques...) afin d'asseoir le rayonnement de ces lieux partagés et de redécouvrir la force de ces espaces qui font société à travers toutes la palette de mixité sociale et générationnelle.
- Choisir un urbanisme intégré à son contexte environnemental. La définition basique de l'urbanisme intégré promu par le SCoT est : l'adaptation du niveau de densité de construction en fonction de chaque contexte local, avec par ordre de priorité :
- Mettre en valeur et protéger l'architecture des centres anciens et les quartiers d'habitat traditionnel et privilégier la réhabilitation ou la restructuration d'îlots à l'extension de l'urbanisation. Cette reconquête des tissus anciens est un axe stratégique fort qui peut également prendre place dans les linéaires d'urbanisation ancienne (rue centrale, grands faubourgs...);
- Opter pour un développement urbain sous forme d'opérations de greffe et d'îlots nouveaux, à l'inverse de l'habitat individuel diffus ou linéaire, intégrés à des réseaux d'énergies communs, respectueux des formes urbaines implantées (courtils, habitat ouvrier, grandes propriétés remarquables...), développant une architecture bioclimatique efficace.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LA RÉGÉNÉRATION DES ESPACES RÉSIDENTIELS MUTABLES OU SOUS-OPTIMISÉS

La recomposition des tissus urbains « faibles » ou sans qualité est un des objectifs les plus ambitieux du SCoT BS3V alors que l'urbanisation nouvelle est actuellement très peu contrainte (en dehors du littoral) en raison de l'étendue des espaces disponibles pour la construction neuve, et la somme des résiduels de capacité d'accueil des documents d'urbanisme.

Cette régénération résidentielle devra être déclinée sous 4 formats complémentaires :

1. Le « logement sans foncier » issu de la réhabilitation de la vacance lié à la remise sur le marché de logements non habités et la recomposition du parc d'habitat habité (plus petits logements, meilleure performance énergétique...);
2. La transformation du parc d'habitat individuel vers l'habitat partagé à partir de démarches volontaires d'agrandissement des volumes permettant des cohabitations nouvelles (autonomie du grand vieillissement) et des mutualisations performantes (transition énergétique);
3. La recomposition de l'habitat individuel à partir d'opérations d'ensemble permettant de substituer à un habitat sous-dense et de qualité médiocre réalisés dans les années 1960-70 (pavillons de petite taille) des opérations groupées performantes ;
4. La restructuration des grandes friches et entrées de ville en reformatant une urbanisation monofonctionnelle au profit d'îlots nouveaux de mixité urbaine à partir de logiques de mutualisation du stationnement automobile.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DU FONCIER OPÉRATIONNEL

La planification du besoin foncier et immobilier est le corollaire du SCoT, un outil indispensable mis à disposition de toutes les collectivités afin d'accompagner le processus exigeant de recentrage du développement territorial sur les centralités (renouvellement urbain, réhabilitation...).

Pour ce faire, BS3V engage trois champs d'intervention :

1. Se doter d'une stratégie et une ingénierie foncière à l'échelle du SCoT et de ses EPCI capable de repérer, remembrer et recycler le foncier nécessaire à la mise en œuvre du SCoT (économique, mixité urbaine, grands équipements publics, agricoles et de loisirs) ;
2. Entrer dans une logique de périmètres de projets urbains adossés à des acteurs d'aménagement de long terme pour recycler le foncier mal urbanisé à partir d'opérations inscrites sur le long terme, et enclencher les outils d'urbanisme prévus à cet effet (Opération de Revitalisation Territoriale multi-sites, ZAC, îlots sous concession d'aménagement...);
3. Agir à l'échelle de chaque Intercommunalité sur les espaces agricoles, paysagers ou patrimoniaux les plus emblématiques relevant de l'identité des territoires (pré-vergers, prairies humides) afin de conserver leur spécificité.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

.....

.....

.....

